

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 11

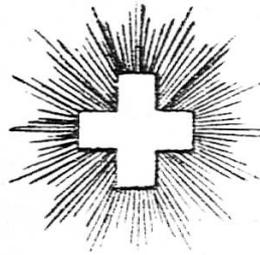
PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Instituteur en ville ou à la campagne ? — Divers. — Les écoles normales à l'Exposition de Paris. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud. — Curiosités. — Partie pratique : La correction des cahiers. — La reine Berthe. — Composition. — Dictée. — Variété.*

INSTITUTEUR EN VILLE OU A LA CAMPAGNE ?

« J'aurai une place en ville ! » Voilà le but qu'il s'agit d'atteindre à n'importe quel prix. Et, comme il est impossible à un jeune homme, frais émoulu de l'École normale, d'espérer une nomination à Lausanne, il postule toutes les places qui se présentent. Pour charmer les loisirs de l'attente, il faut entreprendre un petit tour dans le but de voir son futur « collègue » et, aussi, pour se présenter. On fait connaissance avec le municipal le plus influent du village. Quelques jours s'écoulent; enfin! voilà cette chère enveloppe bleue qui vous annonce votre première nomination. C'est à X*, il est vrai, un « trou » perdu au pied du Jura ou dans les Alpes; mais qu'importe! Ce n'est qu'un moyen : dans trois ans, psst! adieu, je t'ai vu.

Cependant, pour obtenir de l'avancement, il n'est pas permis de rester inactif. La classe marche bien; les enfants aiment leur maître et les parents ont de l'estime pour ce jeune instituteur qui se donne de la peine. Il y a même dans le village une paire de beaux yeux qui se fixent volontiers, à la dérobée, sur le jeune homme et de douces mains toutes disposées à semer des fleurs sur le sentier de sa vie. Tout est inutile! Au bout de trois ans, il quitte le village perdu pour se rapprocher de la capitale... parfois emmenant avec lui les beaux yeux et les douces mains.

A Y*, c'est déjà autre chose. Le jeune régent a l'occasion d'entrer en rapport avec quelques messieurs de la ville; puis il fait quelques petites apparitions au « département »; enfin, il envoie quelques articles au journal pédagogique ou à un autre, histoire de se faire connaître. Bref, au bout de 3-4 ans, il se sent en mesure de postuler une place à Lausanne. Il y a encore un examen à sur-

monter. Quelle anxiété! Enfin, tout s'est bien passé et le soir même, ô ineffable bonheur! on lui apprend qu'il est nommé en ville.

Mais songez-y donc! Non seulement le nouvel élu sait qu'il appartient à l'élite des maîtres du canton — car il est notoire que les régents de qualité médiocre restent à « moisir » dans leurs trous de campagne — mais n'est-il pas en passe de devenir un vrai « monsieur »? Les 3000 fr. de traitement par an — maximum après 20 ans de service — permettront bien quelques économies. Quelle différence avec mes maigres 1500 fr.!¹ Au moins sent-on quelque chose dans son gousset quand vient cette bienheureuse fin de mois! Différence 1500 fr., donc juste le double de ce que j'ai maintenant! Quel est celui qui ne commettrait pas le péché d'envie?

Regardons-y de plus près.

Un appartement de 4 pièces, pas très grandes, cuisine, quelque 4 m ² de dépendances et autant de cave coûte à Lausanne, dans le quartier de P.,	Fr. 600 —
Petites dépenses quotidiennes (trams, etc., 50 c. par jour),	» 180 —
Cotisations, dons pour fêtes, collectes, etc., de plus qu'au village,	» 100 —
Pour les habits une majoration (pour la famille) de	» 200 —
Excursions, fêtes, occasions de toutes sortes,	» 100 —
Dépense supplémentaire pour le chauffage,	» 100 —
Total du surplus des dépenses,	Fr. 1280 —

En outre, j'ai dans mon village un jardin avec quelques arbres fruitiers et un petit nombre d'arbrisseaux : poiriers nains, groseilliers et cassis. Je compte que, pris au marché, les fruits que j'en retire vaudraient, bon an, mal an, au moins 20 fr.

Enfin, un collègue citadin m'a fait part qu'il dépensait pour son ménage en moyenne 0 fr. 60 de légumes par jour; je ne les compte qu'à 0 fr. 50 ce qui me donne encore 180 fr. Comme c'est mon jardin qui pourvoit à tous les besoins de mon ménage, je puis donc ajouter ces 180 fr., plus les 20 fr., aux 1280 fr. trouvés plus haut. Total, 1480 fr.; de sorte qu'un instituteur en ville gagne 1500 fr. — 1480 fr. = 20 fr. de plus que s'il était resté à la campagne.

Voyons encore si ces 20 fr., que le « monsieur » de la ville empoche, ont de quoi nous rendre jaloux, nous autres, simples rats de campagne. Dans nos modestes maisons d'école, les enfants du régent, pour autant du moins qu'il est seul au logis, ont le droit de sauter dans les corridors, de s'y amuser, d'y jouer à colin-maillard et même de fermer une porte un peu bruyamment. Le tapage n'est guère limité que par la plus ou moins forte dose de tolérance que

¹ J'ai pris ce chiffre, vu que, d'après la statistique la plus récente, il y a moins du 1/4 des instituteurs vaudois qui n'ont que le minimum légal de 1400 fr.

possèdent les parents. Il ne se trouvera pas de locataire grincheux pour venir se plaindre des polissons mal élevés de l'instituteur ; pas de propriétaire intéressé pour vous menacer d'une augmentation de loyer si la marmaille détériore une tapisserie ou casse une planelle de la cuisine. Et si le régent ou peut-être sa femme connaissent suffisamment le piano ou l'harmonium pour accompagner en famille, à la tombée de la nuit, le chant de leurs enfants, personne ne viendra frapper à la paroi, à côté, en haut ou en bas, pour ordonner le silence.

Puis il y a autre chose encore. Le corps enseignant tout entier est convaincu de l'utilité des colonies de vacances. Quel est leur but ? Eloigner les enfants de la poussière des rues, les tirer de l'atmosphère empoisonnée des grandes maisons-casernes pour leur faire respirer le bon air pur et sain du bon Dieu, pour réjouir leurs yeux candides à la vue de la fraîche verdure ; leur faire respirer la forte odeur des sapins et enfin reposer leur tête, dans le calme du village, du bruit incessant, de la chasse à courre des villes. Tous les citadins éprouvent le besoin de ce changement, l'instituteur comme les autres et même plus que les autres. Mais... C'est ce « mais » qui est la cause de tout le mal, car il y a la question financière qu'il faut envisager. Un séjour à la campagne est coûteux et même un instituteur de ville à 3000 fr. — au bout de 20 ans de service — doit y regarder à deux fois. Au village, on a et ce bon air, et cette riante verdure, et ce calme reposant, jour pour jour, heure pour heure, et cela sans qu'il en coûte un liard. En outre, chacun sait quels sont les dangers d'ordre moral que courent, en ville, les enfants d'un instituteur. Un coup d'œil sur les comptes rendus des tribunaux de police ou, mieux, une promenade nocturne dans certains quartiers vous les feront toucher du doigt.

On prétend que, dans le domaine de la politique, le maître d'école à la campagne ne peut pas exprimer bien haut son opinion, de peur de s'attirer les haines du clan A ou, s'il agit autrement, les fureurs de la coterie B. Pour éviter Charybde, il tombe en Scylla. Il peut y avoir quelque chose de vrai dans ce reproche, quoique je ne m'en sois personnellement jamais aperçu. Mais, chers collègues, est-ce donc un si grand malheur si nous ne pouvons pas donner le mot d'ordre dans une élection ou dans une votation ? Sommes-nous entrés, au temps jadis, à l'École normale avec l'intention de devenir des personnages politiques, députés, membres du gouvernement cantonal ou conseillers fédéraux ? Ou encore nous sommes-nous figuré que nous amasserions de grandes richesses ? Non, car il n'y a que des personnes ne faisant pas partie du corps enseignant, ou tout au plus de celles qui en étaient, mais qui n'en sont plus, qui ont réussi à atteindre l'un de ces buts. Nous, nous avons et nous avons encore un autre idéal. Nous sommes des hommes d'école : c'est l'école qui est notre champ d'activité ; c'est là que, comme le disait un vieux praticien, nous

cultivons avec mille soins les petites plantes destinées au jardin du bon Dieu.

Quand on nous remet ces jeunes plantes, quand ces enfants lèvent les yeux vers nous, pleins de confiance ou de timidité craintive, nous sentons le désir de sonder ces petites âmes pour y découvrir les bons sentiments que nous aurons à développer, ainsi que le mal qu'il faudra en extirper. Seulement il faut bien du temps avant de pouvoir lire au fond de la conscience d'un enfant, et davantage encore pour y développer l'amour du beau, du vrai et du bien; des mois, parfois des années suffisent à peine pour déraciner le mal implanté dans ces jeunes âmes. Mais quand, finalement, nous avons trouvé le chemin du cœur d'un enfant, alors seulement nous l'aimons réellement. Et — je pose cette question à mes collègues, dames et messieurs : — N'avez-vous jamais éprouvé du chagrin lorsqu'un élève, qui vous était devenu cher, venait vous tendre la main parce que ses parents quittaient la localité? Et n'avez-vous jamais senti votre cœur se serrer quand, lors d'un examen, votre meilleur élève, le premier de la classe, un enfant qui avait été votre joie des années durant, vous quittait pour toujours? Il est vrai que, de temps à autre, de nouveaux écoliers viennent grossir les rangs; on fait souvent une mauvaise acquisition, rarement une bonne. Dans les deux cas, il faut toujours un certain temps pour que le contact entre maître et élèves s'établisse de façon durable.

Qu'en est-il des mutations en ville et même dans nos petits centres industriels? Au dire de quelques collègues, les changements y sont extrêmement fréquents; l'un d'eux m'affirmait n'avoir plus aux examens que la moitié des élèves qui composaient sa classe au début de l'année. Les autres étaient partis et avaient été remplacés par de nouveaux arrivants. Faut-il s'étonner si les relations entre maître et élèves ne sont plus du tout ce qu'elles devraient être? Un instituteur de ville ne saurait, dans ces conditions, faire l'école en père de famille ou, tout au moins, en frère aîné. Il finit nécessairement par se désintéresser absolument de ce que font les élèves en dehors de l'école et on comprend l'un d'eux qui disait : « Sitôt la porte de ma classe fermée, je cesse d'être instituteur. » C'est ce qu'on appelle le progrès : l'introduction du travail de fabrique dans le domaine de l'éducation! *(A suivre.)*

P. HUBER, *d'après la « Schwz. Lehrerzeitung ».*

Les génies précoces. — Parmi les grands hommes de tous pays, beaucoup se sont fait remarquer par une précocité extraordinaire. Dante composa son premier sonnet à 9 ans, Victor Hugo était à 14 ans lauréat de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, Byron composait des poésies à 12 ans. A 6 ans, Meyerbeer donnait des séances publiques de piano, Mirabeau écrivit un volume à 11 ans. Raphaël commença à peindre à 13 ans. Enfin, à 12 ans, Pascal avait résolu seul et sans maître les trente-deux premières propositions d'Euclide.

Le XIX^{me} siècle. — « On l'aimera, quand il ne sera plus, ce pauvre dix-neuvième siècle que nous calomnions, mais à qui il sera un jour beaucoup pardonné. »

E. RENAN.

LES ÉCOLES NORMALES À L'EXPOSITION DE PARIS

L'Italie.

L'exposition scolaire de l'Italie avait été organisée dans le pavillon spécial de ce pays, au lieu de se trouver dans le palais consacré à l'enseignement. Ajoutons que la place destinée aux Ecoles était très restreinte. On y trouvait cependant beaucoup de travaux d'élèves et quelques spécimens d'ouvrages manuels exécutés dans les écoles normales. Nous n'avons pas pu réussir à découvrir les données générales sur l'enseignement public en Italie, et si les travaux exposés dénotent des soins et parfois de l'ingéniosité, il nous a été impossible de nous faire une idée exacte des progrès réalisés dans ce pays au point de vue scolaire.

Les Ecoles normales en Italie sont au nombre de 150, une demi-douzaine d'entre elles avaient fourni à l'Exposition d'intéressants objets, des cahiers divers et des photographies qui témoignent que les locaux sont à la hauteur des exigences de l'hygiène scolaire. Il y aurait à relever ici diverses particularités à propos des travaux de pédagogie, et certains détails au sujet des discussions entre élèves-maitres, mais la place nous fait défaut. Les établissements destinés à la formation du personnel enseignant féminin sont encore en bonne voie. L'un des professeurs de pédagogie (Milan) indique avec précision l'orientation actuelle des études : « J'avoue, dit-il, que la préférence donnée aux travaux d'un caractère pratique, plutôt qu'aux belles discussions sur la théorie, tient en grande partie à ma manière d'interpréter le programme officiel et de plus à ma conviction que la direction de l'Ecole normale doit être surtout professionnelle. Faisons des maitresses, de bonnes, de modestes, d'habiles maitresses élémentaires ; avec le temps par l'étude et l'expérience, elles deviendront, si elles veulent des pédagogues. »

L'exposition scolaire d'Italie n'était pas assez considérable pour nous prouver si cette tendance est générale, mais ce que nous avons pu remarquer nous a démontré que là aussi la question de la formation du personnel enseignant est entrée dans une voie nouvelle.

Un fait nous a particulièrement intéressé, c'est celui de l'organisation d'Ecoles normales spéciales. Trois Ecoles normales d'éducation physique (Rome, Naples et Turin) ont exposé des photographies qui donnent une idée du genre de cette éducation et représentaient pour les visiteurs une très rapide revue des exercices auxquels sont astreints les élèves. Il y avait, en outre, des spécimens nombreux de travaux exécutés dans une Ecole normale spéciale de travail manuel éducatif.

L'Espagne.

L'Exposition scolaire de l'Espagne se réduisait à peu de chose. Au point de vue des Ecoles normales nous n'avons découvert que des spécimens variés, qui ne constituaient pas un ensemble suffisant pour pouvoir porter un jugement complet. On s'aperçoit bien vite qu'on est en présence d'un pays où le développement des écoles suppose encore des progrès considérables. Nous n'avons pas réussi à nous rendre compte de l'organisation de l'enseignement pédagogique, mais ce que nous avons pu comprendre nous a laissé l'impression d'une insuffisance manifeste et rien ne nous a paru digne d'être relevé.

Le Portugal.

La direction de l'Instruction publique avait préparé avec beaucoup de soins l'Exposition scolaire, mais les Ecoles normales n'y figuraient à aucun titre. Des cartes scolaires bien exécutées indiquaient la répartition des écoles primaires, des séries de modèles de constructions scolaires prouvaient que cette question préoccupe le gouvernement, et dans diverses vitrines des spécimens d'ouvrages de

pédagogie et de vulgarisation donnaient une idée générale de l'enseignement public.

Nous avons pu apprendre par l'un des volumes que la dernière loi organique de l'enseignement primaire date du 18 mars 1897, et que le recrutement du personnel enseignant est assuré par quatre Ecoles normales, deux pour chaque sexe. Ces écoles, établies à Lisbonne et à Porto, comptent chacune quatre professeurs titulaires, trois professeurs auxiliaires et sont administrées par un directeur, un secrétaire et un bibliothécaire choisis parmi les fonctionnaires des établissements. Pour obtenir l'autorisation d'enseigner, les élèves doivent obtenir un diplôme d'études élémentaires ou le diplôme d'études complémentaires dans les Ecoles normales. Outre les Ecoles normales mentionnées ci-dessus, certains districts possèdent des établissements où l'on prépare à l'enseignement ; ce sont plutôt des écoles complémentaires, auxquelles est attachée une chaire de pédagogie.

Les Pays-Bas.

Les Pays-Bas avaient une exposition bien attrayante, quoique peu considérable. Nous n'avons rencontré au point de vue pédagogique proprement dit que des renseignements généraux. L'Ecole normale d'instituteurs à Haarlem y figurait toutefois comme telle et y occupait une place d'honneur. Une brochure indiquait le programme d'enseignement détaillé. Dans ce programme assez étendu, nous y voyons figurer, à côté des branches que l'on trouve dans tout programme, les travaux manuels, les langues française et allemande, le piano, l'orgue, le violon, l'hygiène, la physiologie et l'anatomie, l'horticulture et l'agriculture. Depuis 1898, par édit royal, on ajoute : l'étude des moyens de combattre l'alcoolisme. La durée des études est de 4 ans, et le total des leçons par semaine varie de 43 à 46 heures, chiffre trop élevé à notre avis. La quatrième année compte deux classes parallèles qui se livrent alternativement aux études et à la pratique de l'enseignement.

En Hollande, l'enseignement normal est organisé par l'Etat, les cours durent quatre ans, précédés parfois d'une classe préparatoire. Pour être admis il est nécessaire d'être âgé de 14 ans révolus. Chaque classe ne peut contenir plus de 20 élèves. A chaque Ecole normale on a ajouté une Ecole annexe destinée à la préparation pratique des instituteurs et institutrices. Chaque école normale a son directeur ou sa directrice et au minimum cinq instituteurs ou institutrices. Les élèves garçons sont soignés chez les particuliers, mais les jeunes filles sont organisées en internat.

Les Etats-Unis.

En 1875, l'importance des Ecoles normales fut reconnue officiellement dans les Etats de l'Union. Le secrétaire de la ligue nationale de l'Education disait alors dans son rapport : « Tout le monde commence à comprendre que la préparation d'un maître demande beaucoup plus de vigilance publique et de sage législation que l'éducation d'un soldat ou d'un matelot. Selon le Dr Channing, il faut plus de sagesse pour élever un enfant que pour gouverner un Etat. Les Ecoles normales sont aussi nécessaires que les Ecoles de médecine. Le tort causé à l'esprit d'un enfant par la stupidité d'un maître ignorant peut n'être pas assez apparent, mais il est tout aussi réel que la mutilation du corps par la maladresse d'un chirurgien, et le défaut d'aptitude chez le premier a de beaucoup plus graves conséquences que chez le second, parce qu'un plus grand nombre de sujets en souffrent. »

C'est de cette époque 1875 que date le développement rapide des Ecoles normales. La guerre de sécession fit sentir la nécessité d'une solide éducation publique pour assurer le maintien de la Constitution des Etats-Unis et attira l'attention sur les qualités nécessaires aux *teachers*.

En 1875, on comptait aux Etats-Unis 137 Ecoles normales, en 1897-98, il en existe 345 (publiques ou privées). Les Ecoles normales publiques sont un peu moins nombreuses que les autres, 167 contre 178, mais elles comptent 46 245 élèves contre 21 293. Ces chiffres ne signifient pas que la situation scolaire des Etats-Unis soit réjouissante, car il est avéré qu'il y a trois fois plus de postes vacants qu'il n'y a de candidats qui sortent des Ecoles normales.

Il faut relever le fait que les Ecoles normales américaines ne préparent pas uniquement en vue de l'enseignement primaire; une grande partie des jeunes gens reçoivent une instruction variée et on leur confère des diplômes de bacheliers et autres. Le système scolaire manque de lignes de démarcation et d'un enseignement pédagogique précis, et l'Ecole normale est en général un établissement hybride qui parfois prend le titre de collège normal et même d'université normale. Il en résulte que les écoles manquent d'un personnel préparé en vue de l'éducation de la jeunesse, c'est au point que, dans le Massachusetts, il n'y a que « 38 teachers » sur cent qui ont reçu l'instruction des Ecoles normales. Il existe un grand nombre d'institutions dites « Teachers Training Classes », cours de préparation des instituteurs. Mais cette préparation est insuffisante puis qu'elle se borne à deux ou trois enseignements spéciaux. Puis, à côté de ces classes il existe des « Teachers Instituts », dont le but est non de préparer, mais de compléter l'éducation de ceux qui ont réussi à obtenir la direction d'une école.

Un ouvrage mis à la disposition des visiteurs de l'Exposition : *The Training of Teachers* de M. Hindale, professeur de pédagogie à l'Université de Michigan, nous apprend en effet que les instituteurs et institutrices disposent de cours spéciaux destinés à compléter leur instruction. Le « Teachers Institut » n'est pas autre chose qu'une organisation identique à nos cours de vacances, et dans la plupart des cas de moindre durée que nos cours en question. L'institut fonctionne au maximum deux mois, d'octobre à décembre ou d'avril à mai, puis les cours portent sur les branches spéciales ou sur l'ensemble des études pédagogiques. On pourrait appeler ces leçons des cours de perfectionnement. Nous pourrions ajouter bien d'autres détails sur ces organisations provisoires qui sont très nombreuses et très goûtées chez les Américains. Il y a des écoles d'été, des cercles de lecture, des séries de conférences publiques, qui attirent des foules. Au-dessus de tout cela on trouve les « Teachers Colleges » espèces d'Ecoles normales supérieures. Il faut citer parmi ces derniers : « l'Ecole de pédagogie de New-York » dont une brochure importante raconte l'histoire et les développements. D'autres établissements similaires sont fondés comme annexes des principales universités.

Après cela, dit Gabriel Compayré, comment pourrait-on se risquer à répéter ce que disait Stuart Mill que « l'on est imbu, aux Etats-Unis, de cette funeste croyance que n'importe qui est apte à n'importe quoi ? » On ne peut contester que ce pays a fait depuis 1875 un effort considérable pour développer le côté professionnel de l'éducation des maîtres et maitresses d'écoles. Ils ont créé des centaines d'Ecoles normales, mais ils n'en ont pas encore assez, et alors pour combler les lacunes, pour remédier à l'insuffisance de l'enseignement régulier, ils s'ingénient en cent façons; et avec cette admirable flexibilité d'organisation qui leur est propre et qui a son principe dans la liberté, dans l'initiative publique et privée, ils multiplient les foyers temporaires ou permanents d'éducation professionnelle.

Nous ne pouvons songer à relater dans ce court rapport tous les renseignements sur l'enseignement pédagogique aux Etats-Unis, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est la tendance très accusée de donner à cet enseignement son véritable caractère et de l'enseigner comme une spécialité. On peut dire que sur ce point l'opinion est faite en Amérique, et même depuis plusieurs années, si nous en jugeons par le passage suivant d'un rapport : « L'art didactique, comme tout

autre, veut être étudié dans sa théorie et dans sa pratique, et celles-ci ne peuvent être bien enseignées que dans une Ecole normale. Guizot, lord Brougham et Mann, ces dévoués et éloquents avocats de l'éducation populaire, l'ont reconnu et vivement démontré. Une Ecole normale bien dirigée est d'une importance capitale pour perfectionner et pour faire réussir notre système d'éducation publique. »

L'exposition scolaire des Etats-Unis était très remarquable. Une profusion de documents, d'objets, de photographies, de collections très bien distribués permettait au visiteur de s'orienter assez facilement. En ce qui concerne les Ecoles normales, nous avons vu avec un très vif intérêt les travaux des élèves et les sujets des cours. L'idée générale qui frappe à première vue, c'est l'étendue des programmes qu'il doit être impossible de réaliser dans la période de temps consacrée à l'étude, puisque le grec et le latin font partie des programmes dans la majeure partie des Ecoles normales. C'est ce qui faisait dire à un pédagogue : « Quatre années seraient profitablement employées aux matières auxquelles nous touchons, si les élèves doivent être instruits, comme je le pense, dans les meilleures conditions; le cours aurait besoin de s'étendre à trois années au minimum. Très peu de matières et un long contact avec elles, telle est ma théorie... Ma pensée sur une Ecole normale consisterait à avoir un cours de quatre années, pendant lequel les études seraient faites de manière à former une *base solide* sur laquelle s'élèverait *l'éducation*. »

L'étendue du programme du début a amené une réaction dans le sens contraire, et c'est ce qui explique que dans certaines Ecoles normales, on en est arrivé à spécialiser l'enseignement. Nous avons constaté que dans le *Normal School* de Philadelphie, il y a une section spéciale qu'on appelle *Ecole d'observation et de pratique*. Les futurs instituteurs s'y consacrent presque exclusivement à des travaux de zoologie, de botanique, et ces travaux sont poussés très loin. Chaque élève a pour son usage un microscope simple et un microscope composé et le travail du laboratoire est très développé. Il est vrai d'ajouter que parmi les élèves un grand nombre ne poursuivent pas la carrière pédagogique et se livrent à ces études en amateurs ou continuent les cours jusqu'au diplôme supérieur. Mais on remarque sans peine que dans tout le territoire américain on cherche à donner aux Ecoles normales existantes les caractères des institutions faites exclusivement pour former des instituteurs et des institutrices de l'enseignement primaire. Cette tendance se retrouve dans la grande majorité des publications. Un surintendant de Pensylvanie le faisait observer avec précision : « En théorie, dit-il, nos Ecoles normales sont des institutions purement professionnelles, consacrées exclusivement à l'éducation et à la préparation des maîtres. C'est là le seul but qu'a eu l'Etat en les érigeant. Si tel était aujourd'hui leur réel caractère, il leur faudrait peu de temps pour fournir un ensemble de maîtres dont les qualités supérieures, le zèle professionnel et l'influence réformatrice se feraient sentir dans tout l'Etat. Mais en vérité, ces institutions ne sont plus que des écoles mêlées, ouvertes à toutes les conditions d'élèves, sans aucun égard à leur aptitude et à leur future profession. Cet état de choses est déplorable, car ces écoles devraient être consacrées exclusivement à la préparation des maîtres. Aussi nous disons que ce n'est pas seulement une atteinte à la bonne foi publique, un acte d'injustice envers nos collègues et autres institutions plus élevées d'enseignement, mais un mauvais emploi des fonds de l'Etat que de détourner ces écoles de leur but spécial. »

On a commencé ce travail de précision par les institutions des *Kindergarten*. Des cours spéciaux ont été organisés en vue d'instruire et de former les futures directrices et institutrices des jardins d'enfants. Sur 164 Ecoles normales publiques, il y en a 36 qui ont prévu une préparation distincte pour celles de leurs élèves qui se destinent à l'éducation maternelle. Le développement de ces cours spéciaux est encore plus considérable dans les Ecoles normales privées. En maint

endroit, des cours de deux années préparent des institutrices, lesquelles reçoivent quelques notions générales de littérature, de psychologie, de sciences, et les connaissances directement utiles pour la tenue des jardins d'enfants : le chant, les lois de l'éducation physique, le dessin, le modelage, l'art de raconter une histoire... etc.

L'Exposition démontrait que ces idées se généralisent de plus en plus dans tous les Etats fédérés ; tout ce qui avait pour but de rendre visible et frappante l'organisation de l'instruction publique dans ce grand pays avait été ingénieusement disposé sous les yeux des visiteurs, et nous avons particulièrement admiré les collections diverses faites par les maîtres et les élèves et artistement exposées dans les meubles luxueux et pratiques dont les Américains ont le secret. On se sent en face d'un pays qui a un très grand amour de l'indépendance et qui inspire de très bonne heure à ses enfants le même enthousiasme pour la liberté. Un nombre considérable de brochures mises à la disposition du public et faites spécialement en vue des visiteurs de l'Exposition, renseignaient sur tous les genres d'éducation, voire même celle des nègres et des Indiens, dont les Etats-Unis se préoccupent et fournissent des détails sur les institutions diverses au point de vue de l'hygiène et de l'architecture de leurs édifices.

En résumé, les Etats-Unis possèdent de nombreuses institutions pour la préparation des maîtres et maitresses d'école, mais aucun de ces établissements ne date d'une époque ancienne. Ils proviennent tous directement ou indirectement du réveil éducatif qui s'est produit dans la dernière moitié de ce siècle. Pendant longtemps la préparation du personnel enseignant a été laissée à l'arrière-plan des préoccupations, et l'on peut envisager que l'amélioration considérable produite ces dernières années est la conséquence du grand mouvement démocratique en faveur de l'éducation populaire.

Nous avons vu que le chiffre des Ecoles normales a doublé depuis 1875, mais parmi toutes les institutions, celle d'Oswego, où sont mises en pratique les idées de Pestalozzi et le Collège normal de New-York avec ses cours de 4 et 5 ans, sont les plus remarquables. Mais un mouvement général se produit depuis quelques années en faveur de la solution la plus favorable pour la formation des instituteurs et institutrices, et d'autre part pour compléter les connaissances des fonctionnaires déjà en charge. On peut donc considérer que les Etats-Unis font de grands sacrifices pour l'enseignement primaire et que ce pays sera dans quelques années l'un des plus avancés au point de vue pédagogique.

(A suivre)

E. QUARTIER-LA-TENTE.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **Le Landeron.** † *Alexandre Gicot*. Mercredi 13 février écoulé, le Landeron accompagnait à sa dernière demeure un de ses citoyens les plus éminents. Alexandre Gicot, naquit le 27 janvier 1829. Après avoir parcouru tous les degrés de l'école unique de sa commune, il se rendit très jeune à Fribourg où il compléta ses études au collège des Jésuites, lesquels venaient de remplacer le P. Girard, parti pour Lucerne. Il s'y distingua par les rapides progrès qu'il fit, surtout dans les branches classiques : il apprit le latin et le grec avec une très grande facilité. De conditions plus modestes, le défunt aurait certainement embrassé une vocation libérale où il se serait distingué ; mais il préféra revenir dans son lieu natal, qu'il ne quitta plus, pour y administrer le patrimoine de ses parents. — Dans l'intervalle, il passa avec succès, à Neuchâtel, ses examens du brevet d'instituteur afin d'être en droit de diriger la classe supérieure des garçons qui venait d'être créée et en attendant qu'un maître d'école capable pût le remplacer. Il fut à la tête de ces nouvelles fonctions de 1850 à 1855, et immédiatement après s'être retiré, il fit partie dès lors de la Commission scolaire, sans

interruption durant 46 ans, dont il fut Président dévoué pendant ces quinze dernières années. On pourrait paraphraser pour lui ce vers du grand poète latin :

« Rien de ce qui touchait à l'école ne lui était étranger. »

Au physique, c'était un grand et beau vieillard, d'un visage plutôt sévère, encadré d'une superbe chevelure blanche. Il semblait en imposer quand on l'abordait pour la première fois, mais celui qui le connaissait savait que cet abord un peu froid cachait un cœur chaud et généreux. Doué d'une grande facilité d'élocution, il était discret, éloquent et toujours délicat. Poète à ses heures, il composait, même en vers latins. Cette érudition peu commune dans une localité de moyenne importance avait attiré les regards de ses concitoyens qui avaient placé le regretté défunt à la tête d'à peu près toutes les assemblées locales ; il fut membre du Grand Conseil neuchâtelois pendant plusieurs législatures. Aussi sa mort a-t-elle été un deuil pour le Landeron. Toute la population, les enfants des écoles, et nombre de personnes des localités et cantons voisins, ont tenu à lui rendre les derniers devoirs. La musique *la Cécilienne* a joué la marche funèbre de Chopin et la nature elle-même semblait prendre part à ce deuil : le ciel était morne, triste et silencieux, il neigeait fort, les sapins et les cyprès du champ du repos laissaient voir sous leurs couvertures blanches des lignes noires, striées par la chute tranquille des flocons serrés. — Paix à ses cendres !

E.-H. GUENOT.

VAUD. — **Grand Conseil.** Le parti radical lausannois a placé dans son programme électoral la question de l'augmentation du traitement du corps enseignant primaire.

Parmi les députés nouveaux élus le 3 mars dernier, nous remarquons trois anciens instituteurs primaires :

MM. F. CORNAMUSAZ, ancien président de la Société pédagogique vaudoise, chef d'institution à Trey.

A. MATHEY, ancien instituteur à Lausanne.

E. MORIER, ancien instituteur à Château-d'OEx.

Les membres du corps enseignant comptent sur leurs anciens collègues pour défendre leurs intérêts au sein de notre autorité législative.

— **Exode.** — Notre collègue Roulet, instituteur à Founex, quitte l'enseignement pour entreprendre un commerce à Genève. Sept régents, en deux ans, ont quitté, dans le district de Nyon, la carrière de l'enseignement.

Le *Courrier de la Côte* déclare qu'il est temps d'élever le traitement des régents et régents vaudois pour mettre un frein à cet exode.

E. SAVARY.

ZURICH. — 70 jeunes gens (dont 11 jeunes filles) se sont présentés aux examens d'admission à l'École normale de Küssnacht. De son côté, l'École normale des institutrices de la ville de Zurich a admis 35 nouvelles recrues.

CURIOSITÉS

Les richesses de notre langue. — Pour signaler un homme qui a trop bu, le mécanicien dit : *il est dans le train* ; le voyageur, *il est parti* ; l'épicier, *il est poivré* ; le coiffeur, *il a mal aux cheveux* ; la modiste, *il a son plumet* ; la cuisinière, *il est allumé* ; l'aéronaute ; *il est dans les brouillards* ; le conducteur d'omnibus, *il est complet* ; l'armurier, *il est rond comme une balle* ; le caissier, *il a son compte* ; le financier, *il en a plein son sac* ; la couturière, *il s'est piqué le nez...*

En correctionnelle. — Le président interroge un prévenu de mauvaise mine :

— Quels sont vos moyens d'existence ?

— Je suis inventeur.

— Qu'avez-vous inventé ?

— Rien encore... mais je cherche.

PARTIE PRATIQUE

LA CORRECTION DES CAHIERS

Les remarques de M. U. H. D., dans l'*Educateur* du 23 février, relatives à la correction des cahiers de composition, m'inspirent les réflexions suivantes :

Certes non, le profit que les écoliers retirent des corrections n'est pas en proportion de la peine que nous nous donnons, et ce déficit peut nous être attribué en partie. C'est que nous ne corrigeons que trop les travaux écrits de nos élèves. Je m'explique. Quand un apprenti a manqué son travail, son patron lui fait remarquer les fautes commises ; il lui donne de nouvelles indications, puis lui dit : « Refais ta tâche et efforce-toi d'arriver à un meilleur résultat ». Et, suivant le distique de Boileau :

D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien ;
Puis enfin il n'y manqua rien.

La manière de faire de ce patron intelligent n'est que l'application du principe pédagogique élémentaire qui dit : Mettez en œuvre les facultés de l'élève et ne lui dites jamais ce qu'il peut trouver lui-même.

Or, nous faisons abstraction de ce principe, puisque c'est nous qui corrigeons. Nous laissons à l'élève un travail tout machinal, consistant en une simple copie, comme si nous avions à faire à des enfants de première année scolaire. Quoi d'étonnant alors, si nous voyons tant de jeunes gens faire encore des quantités de fautes d'orthographe, après huit ou neuf années passées sur les bancs de nos classes ? Entonnons notre « mea culpa », chers collègues, et tâchons de mieux faire, c'est-à-dire de faire corriger leurs fautes à nos élèves eux-mêmes. Ce qui m'étonne, c'est que dans tous les travaux présentés à tant de congrès et à tant d'autres assemblées d'instituteurs, on parle toujours des difficultés de notre langue (qui sont réelles, j'en conviens), de l'inattention et du défaut de jugement de nos élèves (qui ne sont pas non plus un mythe), et qu'on ne fasse pas davantage ressortir le peu de logique de la méthode employée pour la correction des cahiers.

Les enfants étant si distraits, ne voulant pas réfléchir à ce qu'ils écrivent, il existe un moyen bien simple de les y obliger. C'est d'indiquer les mots fautifs simplement par un trait rouge et d'exiger que chaque devoir écrit soit suivi d'un autre devoir intitulé : *Correction*. Et pour mieux imprimer le mot correct dans l'esprit, le maître fera souligner dans cette nouvelle tâche tous les mots mal orthographiés dans la première. Oh ! je ne prétends pas que tous les élèves, dès la première page, arriveront à présenter des travaux proprement faits et exempts de ratures et de fautes d'orthographe. Les résultats ne s'apercevront qu'après une ou même deux années ; mais, ce dont je suis sûr, c'est que des progrès réels

s'ensuivront, même pour les enfants peu doués. Or, il faut de notre part beaucoup de persévérance : nous devons revoir toutes les corrections faites par les élèves ou les copies de devoirs insuffisants, nous n'osons laisser

nulle place

Où la main ne passe et repasse.

et ne pouvons nous déclarer satisfaits, dussions-nous faire faire trois ou quatre corrections du même devoir, que lorsque toutes les fautes auront été comprises et corrigées par l'élève.

Cela demande certainement une grande somme de travail et de dévouement, et je plains sincèrement les collègues consciencieux qui s'astreignent à corriger de cette façon des piles de soixante cahiers et plus. Mais le succès n'est qu'à ce prix. N'oublions pas non plus que les élèves les moins doués sont les plus dignes de notre sollicitude et que nous pourrons leur apprendre ce qui leur sera indispensable plus tard, pour peu que nous sachions nous y prendre.

Mais, m'objectera-t-on, comment voulez-vous que l'élève puisse corriger ses fautes si le maître ne fait que les indiquer par un trait ? Il nous est arrivé à tous, n'est-ce pas, de questionner nos élèves sur l'orthographe d'un mot qu'ils savaient parfaitement écrire et qui était cependant marqué d'un trait rouge dans leur devoir. C'est qu'une quantité de fautes proviennent de simple étourderie ; pour les autres, une remarque brève faite en marge rappellera la règle mal comprise, l'erreur de genre ou de nombre. L'élève étant alors obligé de réparer lui-même sa faute en écrivant les mots suivant la grammaire ou suivant l'usage, il y a beaucoup de chances pour qu'à l'avenir il ne retombe plus dans les mêmes errements et que son orthographe s'améliore petit à petit.

Quant à consacrer trois leçons à l'étude et à la mise par écrit d'un sujet de composition, qui serait à peu près littéralement le même pour tous les élèves, puisqu'il serait simplement copié du tableau noir, c'est là un système qui me paraît des plus préjudiciables au développement de la libre individualité des enfants, surtout au degré supérieur. Des compositions toutes coulées dans le même moule, cela me rappelle les jeunes gens enfermés dans nos détestables internats, devant tous se plier aux mêmes règles d'une discipline forcément inflexible, parfois même tyrannique, et n'arrivant à produire que des semblants d'hommes, qui devront payer chèrement leur entrée dans un monde inconnu. Autant vaudrait alors faire copier simplement un morceau du livre de lecture. Non, nous voulons laisser à nos élèves leur liberté d'action. Ils écriront ce qu'ils pensent eux-mêmes sur un sujet qui aura été naturellement traité au préalable avec eux, mais non disséqué jusqu'à n'y plus rien laisser découvrir à nos petits esprits si avides d'aventures et de nouveauté.

Et tenez, une autre grande faute que nous commettons, c'est de faire transcrire dans les cahiers de nos grands élèves les devoirs

qui se trouvent dans nos grammaires. Quand on a discuté avec eux l'une ou l'autre leçon de grammaire, et que celle-ci aura été bien comprise, pourquoi ne pas leur faire trouver à eux-mêmes des phrases s'appliquant aux règles étudiées, au lieu de les leur faire copier servilement dans leur livre ? Il est vrai qu'ainsi nous aurions peut-être de nouveau plus de fautes à corriger, pardon, à faire corriger, et notre travail en serait augmenté d'autant.

Mais je m'arrête et je passe la plume à d'autres, qui ont aussi fait leurs expériences. Cette question de la correction des devoirs écrits est de grande importance au point de vue pratique ; elle mérite sérieuse considération, et je félicite pour ma part M. D. de l'avoir mise à l'ordre du jour. Que la discussion continue, puisque c'est du choc des idées que jaillit la lumière ! TH. MÖCKLI.

La reine Berthe. (Suite.)

Applications à la langue maternelle.

LECTURE. — Gobat et Allemand : La reine Berthe, page 126. Renz : La reine Berthe, page 116.

RÉDACTION. — 1. Compte rendu de la leçon.

2. Récitation de l'histoire contant la rencontre de Berthe avec une jeune bergère.

3. Description du tableau du peintre bernois Anker : La reine Berthe apprenant à filer à des jeunes filles.

Il existe un grand nombre de reproductions de cette œuvre charmante. Cet exercice de rédaction d'après l'image peut se faire au tableau noir avec la gravure placée devant les élèves. Quelques petites phrases suffiront à décrire les personnages du tableau, leurs attitudes, leurs vêtements, leur physionomie.

DICTÉE. — Suivant le programme de français parcouru, on choisira pour dictée un ou plusieurs paragraphes du morceau du Livre de lecture. On pourra aussi se servir des dictées suivantes, destinées à l'étude de l'imparfait.

I. On raconte de Berthe qu'elle connaissait exactement le nombre de porcs de ses métairies et celui des œufs que pondaient les poules de ses basses-cours. Ennemie de la paresse, elle pressait le pas un peu lourd de ses Burgondes, aiguillonnait leur activité et ne craignait pas de leur imposer les charges nécessaires pour faire fleurir le pays. Sans l'avoir appris dans les écoles, elle savait que les impôts ne sont un mal que lorsqu'ils dépassent les forces du peuple ou que leur produit se perd dans de vaines dépenses.

II. Lorsqu'elle s'était reposée dans une hôtellerie, elle s'inquiétait si l'on avait donné de l'avoine ou du froment à ses chevaux, pour soumettre à l'impôt le produit le plus abondant de la contrée. Elle encourageait les défrichements, faisait planter des vignes, louait le bon agriculteur et protégeait les pauvres serfs. Elle rétablit les voies de communication entre les diverses parties de l'Helvétie. Elle encouragea les commencements des villes en réprimant les brigandages, en se montrant l'amie de la liberté.

L. VULLIEMIN.

DEVOIRS. — Souligner les verbes à l'imparfait. Ecrire ces deux dictées à la première et à la seconde personne du singulier après l'étude des terminaisons.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE. — Nous recommandons le volume suivant qui intéressera certainement les élèves : *La reine Berthe et sa fille*, par M^{lle} S. Vincent. — Mignot, éditeur, Lausanne. Joli volume de 190 pages, in-12. E. S.

RÉCITATION. — **La reine Berthe.**

...Loin d'avoir brillant équipage
Et d'imiter le train d'un roi,
Berthe n'avait souvent qu'un page
Qui conduisait son palefroi.
A l'indigence, qui contemple
La noble dame en son chemin,
Elle savait tendre la main.
Et du travail donnant l'exemple,
En chevauchant, dans les beaux jours,
Elle filait, filait toujours.

Quand Dieu la reprit de ce monde,
Cette reine du bon vieux temps,
Notre pays, douleur profonde,
Vit pleurer tous ses habitants.
Et dans un pieux sanctuaire,
Entre le parvis et l'autel,
On déposa son corps mortel
Enveloppé d'un blanc suaire.
Berthe l'avait, dans ses beaux jours,
Filé pour dormir à toujours.

L. VERMEIL.

COMPOSITION

Un sacrifice.

CANEVAS. — Gilbert vient de construire un petit bateau. Il est fier de le voir flotter et se réjouit d'être marin. Sa mère en est tout attristée, car tous les siens ont péri en mer. Il ne lui reste plus que Gilbert. Celui-ci, ému des larmes de sa mère, renonce à ses chers projets.

DÉVELOPPEMENT.

« Mère, dit Gilbert en levant les yeux vers Françoise, on dirait que tu n'es pas contente ? »

Il était si content lui ! Sa barque neuve, qu'il avait fabriquée lui-même filait si bien au vent ! Pour flatter sa mère, il l'avait nommée *la Françoise*, et voilà qu'il n'y avait rien gagné. Elle avait, au contraire, des larmes plein les yeux depuis qu'elle se tenait là debout, près de lui, étant venue lui dire que la soupe était prête.

La figure du petit garçon s'était allongée. Il poussa un gros soupir, tira sa barque hors de l'eau et suivit à pas lents Françoise du côté de leur maisonnette.

La mère et le fils mangèrent sans mot dire. Tout à coup, Françoise repoussa loin d'elle son assiette à moitié pleine. Elle gardait son air triste. Cela affligea le petit homme. Lui aussi repoussa son assiette. Puis il se campa debout devant sa mère.

— Je sais bien ce qu'il y a, va, dit-il, et pourquoi tu n'aimes pas que je joue avec les camarades. Mais je voudrais m'en aller tout de même. J'attends d'avoir mes douze ans. Le père Benoît sait déjà avec qui il veut me faire embarquer.

— Tais-toi, malheureux ! cria la mère en s'élançant sur lui et lui mettant la main sur les lèvres. Tu ne sais donc pas que tu me tues. Allons bien loin de cette mer maudite qui ne m'a laissé que toi.

Il y eut un silence pendant lequel la mer parla seule. Ils l'écoutèrent tous deux, la mère veuve avec terreur, l'enfant avec une sorte d'extase.

— Il est trop tard, dit-il enfin avec le sérieux d'un homme. Partout où je vais je l'entends. Elle m'appellera toujours.

— Elle t'enveloppera une nuit dans ses flots, dit Françoise d'une voix sourde. Ce sera ton linceul, pauvre petit, elle ne t'aime pas.

— Mais moi, je l'aime, dit Gilbert avec force ; si tu savais, mère, tout ce qu'elle me raconte, de si belles histoires de tous les pays.

— Te dit-elle que ton père, capitaine au long cours, n'est jamais revenu de ces pays-là et que je n'ai pas même une tombe où aller prier ? Te raconte-t-elle cette terrible tempête dans laquelle périt ton frère aîné ? Tu étais là pourtant quand on m'a rapporté son corps déchiré. Avec tes yeux de petit enfant, tu regardais.

Gilbert frissonna. Mais la tête baissée sur son bateau, il entendait la mer l'appeler, comme elle l'appelait toujours. Elle montait, s'approchait de la maison comme pour venir le chercher.

Pour la première fois, près de sa mère vêtue de noir, il douta de sa vocation de marin. Et, par un effort suprême, sentant presque son cœur se briser, il mit le bateau dans les mains de la veuve.

— Mère, cache-le, dit-il avec un sanglot. Emmène-moi bien loin de la mer, que je ne l'entende plus.

(D'après *M^{me} Eug. Bersier.*)

F. MEYER.

Sources.

Composition faite à la suite d'une promenade scolaire.

Les eaux qui tombent à la surface de la terre pénètrent dans le sol par l'infiltration et descendent en suivant la pente des couches poreuses qui les ont reçues. Elles se réunissent alors en quantité plus ou moins grande pour former des nappes souterraines. Parfois ces nappes jaillissent du sol : ce sont les sources naturelles ; d'autres fois, elles restent cachées entre des couches de terres imperméables et c'est à l'homme à les découvrir, puis à les capter pour les utiliser suivant les besoins.

Sans avoir recours au *sourcier* et à la baguette divinatoire, on peut très bien chercher soi-même les terrains où l'on aurait des chances de trouver de l'eau. Certains signes extérieurs peuvent servir à préciser l'endroit désiré et ils sont certainement plus sûrs que les indications de l'Y de coudrier cueilli à la pleine lune de février.

1^o La neige disparaît plus vite dans les endroits humides, parce que les eaux souterraines ont une température plus élevée que celle de l'air.

2^o Le soir et le matin, on aperçoit un léger brouillard provenant de l'évaporation abondante du sol. En été, cette fraîcheur attire les moucheron et les moustiques.

3^o Les plantes qui croissent naturellement dans ces terrains sont les roseaux, les aulnes, les saules, les joncs, les carex, le cresson, les prêles, les colchiques, les reconcules, les mousses.

L. et J. MAGNIN.

LECTURE

La tempête.

Parfois, la mer, lasse de sa longue tranquillité, commence à s'agiter ; les lames se mettent à courir les unes après les autres ; les nuages noirs se groupent et volent en masses dans le ciel ; les vagues deviennent toujours plus hautes, et, entre elles, des vides se creusent. En quelques heures tout est bouleversé ; on est assourdi de bruit ; le vent détalé avec une rapidité furibonde. On ne pense plus alors à la pêche, mais à la manœuvre seulement ; les lignes sont précipitamment rentrées ; on cargue les voiles, on ferme les écouteilles, les sabords ; on pousse le navire vers un fond abrité de la côte ou bien l'on s'éloigne de la terre,

pour fuir devant l'ouragan. Le bateau monte au sommet des lames écumantes puis descend dans le fond horrible, plus noir, et après chaque lame, une autre s'avance plus furieuse, plus menaçante. Ces vagues se succèdent sans relâche, en longues chaînes de montagne dont les vallées font peur ; des paquets d'eau salée fouettent la poupe, balaient le pont à tout briser.

Sous le ciel toujours plus sombre, au milieu d'un bruit toujours plus formidable, deux pêcheurs sont attachés au gouvernail ; ils prient avec ferveur le Dieu des matelots de venir les secourir.

Bien des navires, hélas ! succombent à l'effort de ces tempêtes boréales. E. M.

VARIÉTÉ

L'homme anguille.

Il est ici, il est là, il est partout, il n'est nulle part ; le mouvement seul fait sa vie : c'est le papillon, l'abeille, le zéphyre, c'est tout ce qui voltige, tout ce qui ne s'arrête pas, tout ce qui s'agite sans cesse.

Est-il dans un salon, au sein d'une société, il croise de la cheminée aux tables de jeu, serpente à l'entour des chaises, feuillette un album, jette un regard sur des écrans, s'assied une minute, se lève, prend son chapeau, puis disparaît pour aller ailleurs recommencer son jeu semillant, turbulent, pétulant.

La conversation n'a aucune prise sur son esprit mobile, aucun sujet ne le peut retenir ; il s'enfuit avant le dénouement d'une histoire, et rarement il assiste à l'exorde entier d'un discours.

Il a du vif argent dans les jambes, une machine à vapeur sous les pieds, il faut qu'il chemine sous peine de se trouver mal ; au spectacle il paraît dans chaque loge, on le voit à l'orchestre, il se trouve au parterre, on l'aperçoit dans les coulisses, et même parfois sa tête s'est montrée aux trous du souffleur et du lustre.

Dans la rue même chose ; il aborde tout le monde et ne s'arrête avec personne ; on ne peut le retenir, il défie les meilleurs poignets. Son chien meurt de lassitude en s'exténuant à le suivre, et ce misérable animal ne peut le perdre de vue une seule minute sans être obligé de le chercher une heure.

Va-t-il vous voir, vous, son ami, il se jette dans vos bras, vous accable de caresses et de questions dont il n'attend pas les réponses, puis il décampe sans que vous sachiez où il est allé, ni où le prendre ; et, si par hasard vous le rencontrez, honteux de vous avoir quitté si brusquement, il vous dit en rougissant : Ah ! mon cher, je vous cherchais.

— Sa vie est un allegro perpétuel ; il est composé de triples croches, et il ne sait ce que c'est qu'une tenue, un soupir ou un point d'orgue. Ses visites sont semblables à des coups de feu ; il ne vous laisse pas le temps de le considérer, et vous le cherchez à sa place qu'il est déjà bien loin. C'est la muscade du charlatan, l'éclair d'un orage, un changement de décoration à vue. Jamais on n'a pu faire son portrait, car il aurait fallu que le peintre le tirât au vol ainsi qu'un chasseur la perdrix.

Il se peigne à plusieurs reprises, il se rase en cinq actes ; toute opération est trop longue pour qu'il puisse la faire de suite, et le sommeil seul a le droit exclusif de le fixer au lit.

Tel est à peu près l'homme anguille ; et, s'il entreprend la lecture de cet article, en conscience il ne pourra l'achever si je l'allonge encore ; aussi je finis vite afin de ne pas l'impatiser.

(Communication de A. Cuchet).

PETIT-SENN.

VAUD

ÉCOLE INDUSTRIELLE CANTONALE

ET

GYMNASÉ SCIENTIFIQUE

Examens d'admission : lundi 22 avril, dès 7 heures du matin.

Age requis pour l'entrée dans la classe inférieure de l'Ecole industrielle (1^{re} année) : 11 ans révolus au 31 décembre 1900.

Inscriptions du 3 au 6 avril, de 10 heures à midi. Les élèves sortant de l'école primaire présenteront leur **livret scolaire**; les élèves sortant d'un collège communal un **certificat** délivré par le directeur du collège et visé par le Département de l'Instruction publique. Pour les autres candidats, présenter **l'acte de naissance**, un **certificat de vaccination** et les **témoignages obtenus dans les études antérieures**.

Ouverture de l'année scolaire 1901-1902 : Mardi 23 avril à 2 heures.

Candidats au stage de géomètre.

Les candidats pourront être admis, en qualité d'auditeurs, au Gymnase scientifique, 1^{re} année, après un examen sommaire de français, d'algèbre et de géométrie élémentaire. Cet examen aura lieu le lundi 22 avril, dès 7 heures du matin.

PROGYMNASÉ DE DELÉMONT

Les places suivantes sont mises au concours avec un maximum de 32 heures hebdomadaires :

1. Une place de maître de français. Traitement : 3000—3400 fr.
2. Une place de maître d'allemand et de calligraphie. Traitement : 3000—3200 fr.
3. Une place de maître d'histoire, de géographie, d'anglais et de latin. Traitement : 3400—3600 fr.
4. Une place de maître de mathématiques et de dessin technique. Traitement : 3000—3200 fr.
5. Une place de maître de sciences naturelles, de dessin artistique et de gymnastique. Traitement : 3100—3300 fr.
6. Une place de maître spécial de chant et de musique ; 8 heures de leçons au maximum. Traitement : 700—800 fr.

Les places ci-dessus sont vacantes par suite d'expiration de fonction, excepté la place de *maître d'allemand*, éventuellement celle de *maître de français*, qui est vacante par suite de démission honorable.

Un des maîtres sera chargé de la *direction*, avec un supplément de traitement de 200 fr. et un logement gratuit, un autre de la bibliothèque et un troisième de la conservation du musée.

Les aspirants peuvent concourir pour les places telles qu'elles sont spécifiées ci-dessus ou pour une ou plusieurs des branches énumérées dans les différents postes, la commission se réservant le droit de répartir en tout temps et d'une autre manière les branches d'enseignement, suivant les aptitudes des maîtres et d'accord avec la Direction de l'Instruction publique. (Zag. E. 123)

Se faire inscrire jusqu'au 25 mars courant, chez M. Duvoisin, secrétaire de la commission du progymnase de Delémont.

Delémont, le 5 mars 1901.

Commission du Progymnase de Delémont.

Vente ou Location

d'une propriété. Situation admirable et salubre. Altitude : 500 m., 20 pièces et mansardes, vaste terrasse et jardin, proximité gare J.-S. Convierait pour pensionnat, etc. Offres, sous chiffre W 2143 X, à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler à Genève.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ÉCOLES NORMALES BREVET DE CAPACITÉ

Les examens de brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du **lundi 25 mars au jeudi 4 avril**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des écoles normales** doivent s'adresser par écrit au département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le **18 mars** et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement** et l'**horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des écoles normales.

Lausanne, le 2 février 1901.

Le chef du département,
Camille DECOPPET.

EXAMENS D'ADMISSION

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 9 et 10 avril ;
- b) pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 10 et 11 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 4 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'État, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses variant de **50 à 400 fr.**, par fractions de 50 fr.

En outre, les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement sont assurés d'une pension de retraite calculée, pour les instituteurs, sur la base du $2\frac{1}{7}\%$ et, pour les institutrices, du $2\frac{2}{3}\%$ du traitement minimum légal multiplié par 30, soit une pension de fr. **900** pour les instituteurs et de fr. **720** pour les institutrices.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans** au minimum et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 12 février 1901.

F. GUËX, directeur.

Collèges communaux.

MONTREUX. — Un concours est ouvert pour la nomination d'un maître de latin et de grec au collège de Montreux.

Traitement: fr. 3000 par an pour 30 heures de leçons par semaine.

Entrée en fonctions en mai.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), avant le **29 mars** prochain, à 5 heures du soir.

On cherche pensionnat

israélite pour jeune fille allemande. S'adresser à Jul. Heckscher, Klosterallée, 24, Hambourg.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—→ CONFECTION SUR MESURE ←—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

Trousseaux complets

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

—→ LAUSANNE ←—

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

LONGUE VUE !!

NOUVELLE LUNETTE possédant, par **une construction soignée**, un **agrandissement énorme**. **Vue à distance étonnante**. Les endroits les plus éloignés se voient **clairement et distinctement**. Se porte commodément dans la poche,  **seulement fr. 2,75**, avec étui contre envoi de timbres-postes ou fr. 3 en remboursement. Maison d'expédition (case postale 10112) Zurich II.

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à **VEVEY**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 12.

LAUSANNE — 23 mars 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & C^e
Lausanne.

R. LUGEN 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dérian , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loele.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Loele.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein &	Téléphone
ogler	

 **LAUSANNE** 

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**,
de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUTS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

OUVRAGES RECOMMANDÉS POUR CATÉCHUMÈNES

Elie. Etudes bibliques adressées à la jeunesse, par Ed. Barde, pasteur.	2 50
Marthe et Marie, par le même.	3 —
Saint-Paul sur terre et sur mer, par Funcke.	3 50
Les ailes de la colombe. Discours et méditations, par P. Vallotton.	3 50
Une âme vaillante. Souvenirs d'Hortense Ray, recueillis par Jos. Autier.	3 —
Histoire d'Abraham, par A. Dentan.	3 —
La Comtesse Agénor de Gasparin, par M. Dutoit.	3 50
D.-L. Moody, l'évangéliste américain, par R.-W. Moody.	2 —
Vie en Christ. Conseils et expériences, par Frank Thomas. Relié	1 50
Attends-toi à Dieu, par Adrien Murray. Relié	1 75
Demeurez en Christ, par le même.	2 50
Pour chaque jour. Imité de l'anglais. Reliures à fr. 3 50, 4 — et 5 —.	
Psautier à l'usage de l'Eglise nationale du Canton de Vaud. Reliures depuis fr. 1 20 jusqu'à fr. 13 —.	
Psaumes et cantiques à l'usage de l'Eglise libre du Canton de Vaud. Reliures depuis fr. 2,— jusqu'à fr. 15,—.	

Pour paraître incessamment

Alfred Dreyfus

Cinq années de ma vie (1894-1899)

Ce livre est le récit émouvant de la vie d'angoisses, d'espoirs et de déceptions, de souffrances morales du condamné, avant, pendant et après le procès de 1894 à l'île du Diable et jusqu'au procès de Rennes. Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50

S'inscrire sans retard à la Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine,
à Zurich.

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES

avec restitution du capital constitutif au décès
sous déduction des arrérages payés.

Cette combinaison est avantageuse pour quiconque veut s'assurer, sa vie durant, un rendement stable et élevé de son capital, mais tient à ce que les intérêts de ses héritiers soient atteints le moins possible dans le cas où il mourrait prématurément.

Le rachat de la police est admis.

La Société a servi des rentes s'élevant à fr. 10 000 000. Rentes annuelles à servir : fr. 970 000. Garanties : fr. 52 000 000.

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes-rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction.

VAUD

Service de l'instruction publique.

Collèges et Ecoles supérieures.

COLLÈGE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MOUDON

Les examens spéciaux d'admission sont supprimés. Les élèves qui désirent entrer dans une autre classe que la classe inférieure de chaque section, doivent faire, au moins partiellement, les examens de la classe dans laquelle ils veulent entrer et s'inscrire avant le **28 mars**.

Les élèves qui veulent entrer :

Au collège, en IV^{me} classe (11 ans) ;

A l'école supérieure, en III^{me} classe (12 ans) ;

auront à s'inscrire avant le **20 avril**, en déposant leur carnet scolaire.

Ouverture de la nouvelle année scolaire : **29 avril**.

Pour inscriptions et renseignements, s'adresser au directeur : G.-F. MEYLAN.

AGRICULTURE ET COMMERCE

Station viticole.

GREFFAGE DE LA VIGNE

La **Chronique agricole** du 25 février contient des instructions détaillées sur le greffage, avec gravures. Ce numéro, qui renferme aussi des articles sur les tirs contre la grêle, les remèdes pour la vigne, les soins à donner aux arbres fruitiers et des renseignements sur la statistique des vins vaudois, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la **Station viticole**, à Lausanne.

Jeune fille alsacienne de bonne famille, ayant son brevet supérieur d'allemand, cherche place dans bonne famille ou dans un pensionnat de la Suisse française comme gouvernante ou institutrice allemande. Références : M. le professeur Guex, directeur des Ecoles normales à Lausanne. Offres sous M 619 à Haasenstein et Vogler, A. G., Strasbourg, Alsace.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.